

CP OPMP

ACTUALITES 01/16

Bonjour,

Nous avons le plaisir de vous communiquer des informations relatives à la CP OPMP:

Rapport de gestion et comptes de l'exercice 2015 de la CP OPMP

Le compte d'exploitation 2015 de la Caisse de pension Optique/Photo/Métaux précieux a été clos sur un excédent de charges de MCHF 2.6. De ce fait, la capacité de la fondation (Moyens libres) a diminué de MCHF 13.6 à MCHF 11. Le degré de couverture, calculé conformément à l'art. 44 de l'OPP 2, était de 110.56 % en date du 31.12.2015 (112.86 % en date du 31.12.2014).

Au cours de l'exercice 2016, les avoirs de vieillesse réglementaires seront encore rémunérés à un taux très élevé de 2,75 %. En se fondant sur le taux minimum LPP, fixé à 1,25 % par le Conseil fédéral pour 2016, il a fallu constituer une provision pour la rémunération supplémentaire de 1,5 %, conformément au règlement des provisions. Cette provision a déjà été imputée au compte d'exploitation 2015.

En dépit du recul du degré de couverture, la Caisse de pension OPMP dispose toujours d'une capacité intégrale de risque financier.

Les réserves de contribution des employeurs sont rémunérées à 1,75 % à partir du 01.01.2016.

D'autres informations sont contenues dans le rapport de gestion 2015 de proparis Vorsorge Gewerbe Schweiz. Vous trouverez ce rapport de gestion sous www.proparis.ch.

Nous sommes à votre entière disposition si vous avez des questions. Veuillez-vous adresser à la direction de la CP OPMP par téléphone au n° 044 738 53 53 ou par courriel à info@promea.ch.

Nous attirons l'attention des employeurs sur le fait qu'ils sont tenus de communiquer les informations ci-dessus aux salariés.

Schlieren, le 08.06.2016

Avec nos meilleures salutations,

Caisse de pension Optique/Photo/Métaux précieux
Commission d'assurance et direction

Caisse de pension Optique/Photo/Métaux précieux
Ifangstrasse 8, case postale, 8952 Schlieren
Tél. 044 738 53 53, Fax 044 738 54 64
info@promea.ch, www.promea.ch